

CONSULTATION INTERNATIONALE (CI 2015/G2/160)

La STEG se propose de lancer une Consultation Internationale N° 2015/G2/160 ayant pour objet :

ACHAT DE PIECE DE RECHANGE POUR AEROREFRIGERANTS.

Les soumissionnaires désirant prendre part à cette consultation internationale sont invités à prendre contact directement avec :

La Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz
Direction de la Production et du Transport Gaz
Département Logistique / Division Approvisionnement Gaz
19, rue Belhassen Ben Chaâbane, 1005 El Omrane - Tunisie
Tél : 71 959 933 - Poste 15 45

Le retrait du dossier de consultation est effectué sur présentation d'une demande écrite et le versement d'un montant non remboursable de soixante dix dinars (70 DT) en espèces ou par chèque certifié libellé au nom de la STEG.

Le dossier de consultation peut également être envoyé par poste, suite au virement de l'équivalent de 70 DT non remboursable au compte STEG N° **01001020110403194153** auprès de l'Arab Tunisian Bank (ATB) Rue Hédi Nouria 1001 TUNIS (pour les fournisseurs étrangers).

Dans ce cas, le cahier des charges sera envoyé dès la confirmation de l'établissement de l'ordre de virement.

Les offres doivent être établies et présentées conformément aux conditions de la consultation.

Les offres doivent être envoyées par voie postale et recommandées ou par rapide poste au Bureau d'Ordre de la STEG/DPTG sous double enveloppes fermées et cachetées à l'adresse suivante:

MADAME LA DIRECTRICE CHARGÉE DE
LA DIRECTION DE LA PRODUCTION ET DU TRANSPORT GAZ
19, RUE BELHASSEN BEN CHAÂBANE - 1005 EL OMRANE – TUNISIE

CONSULTATION INTERNATIONALE N° 2015/G2/160 : **« ACHAT DE PIECE DE RECHANGE POUR AEROREFRIGERANTS »**

Seuls les plis envoyés par voie postale en recommandé ou par rapide poste parvenus au bureau d'ordre de la STEG/DPTG au plus tard à la date limite de réception des offres seront acceptés.

La date d'envoi ou du cachet de la poste ne sera pas prise en compte pour l'acceptation des plis, seul le cachet du Bureau d'Ordre de la STEG/DPTG fait foi.

Elles doivent être accompagnées, sous peine de nullité, des pièces suivantes :

Pour les fournisseurs locaux :

- Une déclaration sur l'honneur, que le soumissionnaire ne se trouve pas en état de faillite ou en redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur. Les soumissionnaires qui sont en état de redressement amiable sont tenus de présenter une déclaration à cet effet (originale).

- Un certificat d'affiliation à la CNSS ou organisme équivalent (copie certifiée conforme à l'original).
- Une attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres (copie certifiée conforme à l'original).

Pour les fournisseurs étrangers

- Un certificat de non faillite, de non redressement judiciaire, ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine du fournisseur. Les soumissionnaires qui sont en état de redressement amiable sont tenus de présenter une déclaration à cet effet (originale).

Pour les soumissionnaires locaux et étrangers

- Un certificat de non appartenance : la déclaration sur l'honneur que le soumissionnaire n'était pas un agent public au sein de la STEG, ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans (sauf pour les essayés).

Les offres resteront valables durant **60 jours** à partir du lendemain de la date limite de réception des offres fixée le **Lundi 28 Décembre 2015 à 12H30**.

NB : Ne peuvent participer à la consultation que les soumissionnaires ayant retiré d'une façon régulière le cahier des charges.